

● **1. CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNEL MONITEUR OCCASSIONEL VOILE. (CQP MOV)**

Le projet est déposé auprès de la Commission Paritaire Nationale Emploi Formation (CPNEF).

la FFVoile n'en est pas maître d'œuvre.

La démarche pourrait aboutir au mieux fin 2004, la contrainte légale est au 31 décembre 2006.

Le bénéfice des homologations précédentes, et celles des diplômes MFV et MFC délivrés jusqu'au 31 Décembre 2006 sont acquises définitivement de par la loi.

A compter du 31 Décembre 2006 la possibilité du travail rémunéré serait réservé aux seuls titulaires d'un CQP (et aux titulaires des diplômes fédéraux homologués délivrés jusqu'à cette date.)

La mise en place du CQP imposera :

- la déclaration des centres de formation.
- le conventionnement avec un Organisme Paritaire Collecteur Agréé (OPCA)
- Une gestion des flux. (conventionnement pour un certain nombre de diplômes)

Au 01 janvier 2001 toutes les structures devront cotiser à un OPCA (0,15 puis 0,25 % de la masse salariale.) Il conviendra de s'insérer dans les dispositifs de financement Cette démarche nécessite le regroupement des ligues de moindre importance afin de mutualiser les moyens.

● **2. MONITORAT FEDERAL MFV et MFC.**

Il est décidé de **renover les diplômes fédéraux MFV.**

Cette rénovation consiste en une amélioration des dispositifs de formation actuels pour les amener sur les modalités du projet de CQP MOV.

Il s'agit notamment :

PREREQUIS AVANT FORMATION B1.

- **A2 C1 consolidé.** *Quelques pistes de consolidation :*
 - *Régionalisation du test A2.*
 - *Regards croisés.)*
- **Permis.**
- **Attestation premiers secours.**
- **Attestation 100 m natation.**

FORMATION PEDAGOGIQUE. (160 H en alternance.)

Avec 4 UCT et 4 UCC.

CERTIFICATION par épreuves et VALIDATION par jury.

- Epreuve d'expression :
 - *Exposé oral*
 - *Ecrit professionnel*
- Epreuve pratique :
 - *Intervention sauvegarde personnes et biens.*
 - *Pédagogie pratique en situation.*

Composition du jury :

Employeurs ; Employés ; Responsable de la formation ; Représentant FFVoile.

Il est prévu de faire évoluer les livrets de formation et le règlement des formations en conséquence (réunion B3 26 au 28 Janvier pour décision en CD le 20 février.)

CREATION D'UN QUATRIEME TYPE DE FORMATEUR:

Coordonnateur de formation.

Pré requis : être formateur B1.

(P.M : les formateurs existants : - Evalueur A2 C1 ; - Maître de stage D1 ; - Formateur B1)

Le coordonnateur se situe selon la décision du CRF dans un centre, dans un comité, dans une ligue.

Il assure la coordination administrative et en matière d'ingénierie de formation de la délivrance des diplômes MFV/C.

En ce sens, il est maître d'œuvre.

Trois formations prévues dès 2004 :

- ENV- Méditerranée -LYON

Contenu :

Connaissance des moyens permettant le financement des formations dans le cadre de la formation professionnelle.

Connaissance des principes de base de l'ingénierie de formation :

La commande :

Analyse des besoins. – Cahier des charges - Cadrage.

La réalisation :

- Planification. – Estimation prévisionnelle - Programmation. - Communication.

L'évaluation.

Constitution d'indicateurs. - Évaluation des dispositifs.

Ndr : je suis chargé de préparer un document de synthèse sur les principes de bases de l'ingénierie de formation.

● 3. Secteur DEVELOPPEMENT. E.F.V LA NOUVELLE VAGUE.

Mise en place d'un groupe de travail avec la FIN dans le but d'adapter le réseau EFV à la nouvelle clientèle.

- thèmes de réflexion :
- Renouvellement du matériel. (notamment PAV)
- Recyclage et déclasséement de l'ancien.
- Nouveaux produits.
- Adaptation de l'enseignement.

Pistes de réflexion :

- Comment permettre une pratique « à la carte ».
- Comment mettre en place des groupes de perfectionnement à la pratique.
- Comment gérer des stages plus courts sur la fin de semaine
- Comment permettre aussi la découverte du milieu.

● 4. PLANCHE NAUTIQUE TRACTEE.

Une session de certification pour cette pratique aura lieu prochainement à l'ENV.